

**RÈGLEMENT DU CONCOURS**  
**« Dessine-moi ton Chacha idéal »**  
**DU 29 JUIN AU 15 SEPTEMBRE 2016**

**1. PRESENTATION**

La Société ANKAMA sise 75 Boulevard d'Armentières, 59100 Roubaix - France (ci-après « l'Organisateur ») immatriculée au RCS de Lille métropole sous le numéro 437 785 223, organise du 29 juin 2016 – 00h00 (heure de Paris – France) au 15 septembre 2016 – 23h59 (heure de Paris - France) un concours gratuit sans obligation d'achat intitulé « Dessine-moi ton Chacha idéal » (ci-après « le Concours ») selon les modalités décrites dans le présent règlement.

En partenariat avec : la société Kid'Abord, fournisseur de certaines dotations, et la société Auchan.

**2. ACCEPTATION DU PRESENT REGLEMENT**

La participation au Concours implique et emporte l'acceptation sans aucune réserve du Participant du présent règlement, et du principe du Concours, ainsi que des règles de déontologie en vigueur sur Internet. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement, des conditions et règles susvisées sera privé de la possibilité de participer au Concours, mais également du lot qu'il aura pu éventuellement gagner.

**3. QUI PEUT PARTICIPER ?**

Le Concours est ouvert à toute personne physique résidant en France métropolitaine uniquement ayant 18 ans maximum, à l'exception des personnes qui ont participé à la mise en œuvre du présent Concours, ainsi qu'aux membres de leur famille (conjoint, ascendants, descendants, frères et sœurs) (« le Participant »).

Le Concours étant ouvert aux seuls mineurs, **L'INSCRIPTION DOIT OBLIGATOIREMENT ETRE EFFECTUEE PAR UN PARENT TITULAIRE DE L'AUTORITE PARENTALE OU TUTEUR** (« le Représentant Légal »). L'Organisateur peut à ce titre demander au Représentant Légal de fournir une photocopie du livret de famille ou de la déclaration légale de tutelle afin de vérifier le lien entre ledit Représentant Légal et l'enfant. En cas d'absence de justificatif ou de conflit, l'Organisateur pourra disqualifier le Participant. L'Organisateur pourra également et, le cas échéant, annuler toute inscription qui n'aurait pas été effectuée par un Représentant Légal âgé de 18 ans ou plus.

L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article comme de l'ensemble du règlement, notamment pour écarter tout participant ayant commis un abus quelconque, sans toutefois qu'elles aient l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des participations enregistrées.

**4. EN QUOI CELA CONSISTE ?**

Jeu-concours de dessin. Chaque enfant voulant participer fait un dessin sur le thème « Chacha » et l'envoie à l'Organisateur. Les 100 meilleurs dessins seront récompensés, alors envoyez-nous vos dessins.

**5. COMMENT PARTICIPER ?**

Pour participer au Concours, les Participants sont invités à réaliser un dessin sur le thème « Chacha » ci-après « la Contribution ».

Le Participant devra alors envoyer sa Contribution en indiquant ses nom, prénom, âge, adresse postale et numéro de téléphone pour valider la participation, soit par courrier à ANKAMA – Concours « Chacha / Auchan » - 75 bd d'Armentières BP60403 59057 Roubaix Cedex 1, soit par email à [concours-dessin-chacha@ankama.com](mailto:concours-dessin-chacha@ankama.com).

Aucun autre mode de participation ne sera accepté mis à part ceux visés dans le présent règlement.

Le Participant doit faire parvenir la Contribution ainsi que les informations susvisées **avant le jeudi 15 septembre 2016 à 23h59** (heure de Paris). Toute participation postérieure à ces date et heure ne sera pas prise en compte (cachet de La poste faisant foi en cas d'envoi par courrier).

Le nombre de participations n'est pas limité.

Toute Contribution d'une qualité d'image insuffisante sera disqualifiée. De même que toute Contribution jugée hors sujet, hors de propos, incompréhensible, vulgaire ou à caractère

pornographique, raciste ou homophobe ou de manière générale contraire aux lois et aux bonnes mœurs sera immédiatement disqualifiée.

De manière générale, la Contribution envoyée à l'Organisateur ne devra pas contenir de marques de fabrique, logos, photographies, illustrations, extraits littéraires, musique, reproduction de tout ou partie d'une œuvre déjà existante ni aucun autre type de propriété intellectuelle appartenant à des tiers, hors du cadre fixé par le présent règlement.

Ainsi, chaque Participant s'interdit formellement d'envoyer dans le cadre du Concours un élément empruntant ou utilisant tout élément protégé par des droits de propriété intellectuelle ou industrielle appartenant à des tiers dont il n'aurait pas obtenu l'autorisation préalable et certaine.

Aucun élément visuel portant atteinte à la vie privée ou au droit à l'image de tiers, ne doit figurer dans les éléments envoyés dans le cadre d'une participation. Si ces éléments représentent d'autres personnes, les Participants doivent obtenir l'autorisation de ces personnes.

Le fait de s'inscrire sous une fausse identité ou avec l'identité d'une autre personne ou de communiquer de fausses informations ou encore de s'inscrire sous plusieurs identités entraînera l'annulation de la participation.

Toute participation incomplète, reçue hors délai, frauduleuse et/ou non conforme au présent règlement ne pourra être prise en compte et entraînera la nullité de la participation. L'Organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification pour le respect du présent article comme de l'ensemble du règlement, notamment pour écarter tout Participant ayant commis un abus quelconque, sans toutefois qu'il ait l'obligation de procéder à une vérification systématique de l'ensemble des Participants, pouvant limiter cette vérification aux gagnants du Concours. Tout participant ainsi disqualifié ne pourra prétendre à aucun gain. L'Organisateur se réserve le droit de réattribuer le lot qui lui aurait été indûment attribué.

**LES CONTRIBUTIONS ENVOYÉES PAR LES PARTICIPANTS POURRONT ÊTRE MISES EN LIGNE DANS UNE GALERIE DEDIEE AU CONCOURS ET/OU REPRODUITES INTEGRALEMENT OU PAR EXTRAITS SUR L'UN OU PLUSIEURS DES SITES INTERNET DU GROUPE ANKAMA, SUR LES PAGES OFFICIELLES SUR LES RESEAUX SOCIAUX, NOTAMMENT SUR [www.facebook.com/BeMiaou](http://www.facebook.com/BeMiaou) ET SITES DE DIFFUSION EN LIGNE, NOTAMMENT SUR [www.my-chacha.com](http://www.my-chacha.com), ET/OU SUR L'UNE DES CHAINES YOUTUBE DU GROUPE ANKAMA DES LEUR TRANSMISSION A L'ORGANISATEUR CE QUE CHACUN DES PARTICIPANTS ACCEPTE EXPRESSEMENT. A CETTE FIN, LES DROITS SUR LES CONTRIBUTIONS SERONT CEDES A L'ORGANISATEUR CONFORMEMENT AUX DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 11 CI-DESSOUS.**

**LES CONTRIBUTIONS NE POURRONT EN AUCUN CAS ÊTRE RENVOYÉES AUX PARTICIPANTS.**

## **6. QUE PEUT-ON GAGNER ?**

### **6.1 Description des lots**

Le Concours est doté des lots<sup>(1)</sup> suivants :

- **Lot 1** : 1 (un) weekend pour 4 personnes<sup>(2)</sup> à Disneyland Paris comprenant 1 (une) nuit en Chambre quadruple familiale dans un hôtel 5\* du parc + 2 (deux) jours d'entrée aux 2 (deux) parcs, d'une valeur globale indicative de 1130 € (mille cent trente euros)  
Nombre de gagnants : 1 (un).
- **Lot 2** : Billets 1 (un) jour<sup>(2)</sup> pour le parc d'attraction Disneyland Paris<sup>(3)</sup> pour une famille (2 (deux) adultes + 2 (deux) enfants <12 ans option Magic (pour plus de jours d'accès)) d'une valeur globale indicative de 222 € (deux cent vingt-deux euros)  
Nombre de gagnants : 2 (deux).
- **Lot 3** : 1 (un) coffret papeterie d'une valeur commerciale unitaire de 21,71 € (vingt et un euros et soixante et onze centimes) + 1 (un) agenda des secrets d'une valeur commerciale unitaire de 18,99 € (dix-huit euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes) + 1 (une) trousse maquillage d'une valeur commerciale unitaire de 12,99 € (douze euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes) + 1 (un) roman Maliki Tome 1 d'une valeur commerciale unitaire de 11,90 € (onze euros et quatre-vingt-dix centimes) + 1 (un) roman Maliki Tome 2 d'une valeur commerciale unitaire de 11,90 € (onze euros et quatre-vingt-dix centimes) + 1 (une) peluche Chacha de Noël d'une valeur commerciale unitaire de 9,99 € (neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes) + 1 (un) sac shopping d'une valeur commerciale unitaire de 24,99 € (vingt-quatre euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes) + 1 (un) coussin Maliki d'une valeur commerciale de 19,99 € (dix-neuf euros et

quatre-vingt-dix-neuf centimes), soit un lot d'une valeur globale de 132,46 € (cent trente-deux euros et quarante-six centimes).

Nombre de gagnants : 1 (un).

- **Lot 4** : 1 (un) agenda des secrets d'une valeur commerciale unitaire de 18,99 € (dix-huit euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes) + 1 (une) trousse maquillage d'une valeur commerciale unitaire de 12,99 € (douze euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes) + 1 (un) roman Maliki Tome 1 d'une valeur commerciale unitaire de 11,90 € (onze euros et quatre-vingt-dix centimes) + 1 (une) peluche Chacha de Noël d'une valeur commerciale unitaire de 9,99 € (neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes) + 1 (un) sac shopping d'une valeur commerciale unitaire de 24,99 € (vingt-quatre euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes) + 1 (un) coussin Maliki d'une valeur commerciale de 19,99 € (dix-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes), soit un lot d'une valeur globale de 98,85 € (quatre-vingt-dix-huit euros et quatre-vingt-cinq centimes).  
Nombre de gagnants : 1 (un).
- **Lot 5** : 1 (un) kit starter papeterie d'une valeur commerciale unitaire de 9,99 € (neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes) + 1 (une) trousse maquillage d'une valeur commerciale unitaire de 12,99 € (douze euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes) + 1 (un) roman Maliki Tome 1 d'une valeur commerciale unitaire de 11,90 € (onze euros et quatre-vingt-dix centimes) + 1 (une) peluche Chacha de Noël d'une valeur commerciale de 9,99 € (neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes) + 1 (un) coussin Maliki d'une valeur commerciale unitaire de 19,99 € (dix-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes), soit un lot d'une valeur globale de 64,86 € (soixante-quatre euros et quatre-vingt-six centimes).  
Nombre de gagnants : 1 (un).
- **Lot 6** : 1 (un) classeur d'une valeur commerciale unitaire de 4 € (quatre euros) + 1 (une) trousse d'une valeur commerciale unitaire de 4,99 € (quatre euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes) + 1 (une) peluche Chacha de Noël d'une valeur commerciale unitaire de 9,99 € (neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes) + 1 (un) coussin Maliki d'une valeur commerciale unitaire de 19,99 € (dix-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes), soit un lot d'une valeur globale de 38,97 € (trente-huit euros et quatre-vingt-dix-sept centimes).  
Nombre de gagnants : 9 (neuf).
- **Lot 7** : 1 (un) coussin Maliki d'une valeur commerciale unitaire de 19,99 € (dix-neuf euros et quatre-vingt-dix-neuf centimes).  
Nombre de gagnants : 85 (quatre-vingt-cinq).

***(1) Les lots à gagner sont attachés à la personne même des gagnants et ne pourront par conséquent pas être vendus, échangés, cédés ou transférés ni bénéficier à un quelconque tiers, ascendant, descendant, ayant-droit ou autre personne, et ce pour quelques raisons que ce soit, sauf mentions contraires de l'Organisateur.***

***L'Organisateur se réserve le droit de suspendre, annuler ou supprimer tout lot (en tout ou partie) s'il soupçonne la réalisation ou une tentative de réalisation d'une action telle que visée ci-dessus.***

***Le Lot ne comprend que ce qui est spécifiquement décrit et aucune allocation n'est accordée.***

**(2) LES GAGNANTS, ET D'UNE MANIERE GENERALE L'ENSEMBLE DES PARTICIPANTS ET LEUR REPRESENTANT LEGAL, SONT INFORMES, RECONNAISSENT ET ACCEPTENT EXPRESSEMENT QUE LES SEJOURS PROPOSES EN DOTATION SONT OFFERTS PAR LA SOCIETE KID'ABORD (RCS BOURG-EN-BRESSE : 500 082 490 - ADRESSE SIEGE SOCIAL : 461 AVENUE D'OTTIGNIES 01480 JASSANS-RIOTTIER) ET QU'ILS DEVRONT SE RAPPROCHER DE CETTE SOCIETE POUR ORGANISER ENSEMBLE LE SEJOUR AINSI GAGNE. ILS SONT EGALEMENT INFORMES, RECONNAISSENT ET ACCEPTENT EXPRESSEMENT QU'A DEFAUT, LES INFORMATIONS PERSONNELLES LES CONCERNANT, COMMUNIQUEES DANS LE CADRE DU CONCOURS, SERONT TRANSMISES A LA SOCIETE KID'ABORD POUR QU'ELLE PUISSE PRENDRE CONTACT, ORGANISER LE SEJOUR ET ENVOYER LES DOTATIONS CORRESPONDANTES.**

***(3) Uniquement valables pour le parc Disneyland Paris. Non valable pour le parc Walt Disney Studio.***

## **6.2 Modalités d'attribution des lots/désignation des gagnants**

Dans les jours suivant la fin du Concours, un jury composé de membres du personnel de l'Organisateur (« le Jury ») sélectionnera les 100 (cent) meilleures Contributions parmi l'ensemble des participations valides, en se basant sur des critères tels que l'originalité, la qualité d'exécution, le respect du thème et des consignes.

Les lots seront attribués comme suit :

- **Lot 1** : 1<sup>ère</sup> place
- **Lot 2** : 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> place
- **Lot 3** : 4<sup>ème</sup> place
- **Lot 4** : 5<sup>ème</sup> place
- **Lot 5** : 6<sup>ème</sup> place
- **Lot 6** : 7<sup>ème</sup> à 15<sup>ème</sup> place
- **Lot 7** : 16<sup>ème</sup> à 100<sup>ème</sup> place.

La liste des gagnants, accompagnée ou non des Contributions correspondantes seront mises en ligne sur le site [www.my-chacha.com](http://www.my-chacha.com) et sur [www.facebook.com/BeMiaou](https://www.facebook.com/BeMiaou) courant du mois de décembre 2016.

Les lots seront envoyés aux gagnants, avant Noël, par La Poste à l'adresse postale qu'ils auront indiquée dans le cadre de la participation. L'Organisateur se réserve le droit de contacter les gagnants par téléphone pour obtenir confirmation des informations les concernant.

Il ne sera adressé aucun courrier électronique aux Participants qui n'auront pas gagné ou aux gagnants ayant laissé des coordonnées incomplètes ou inexploitable.

L'Organisateur n'est pas responsable des erreurs ou omissions des Participants s'agissant des informations demandées lors de la participation, ni du défaut de réponse du gagnant à la demande d'informations de l'Organisateur, le cas échéant, ni des dysfonctionnements informatiques, ni des retards ou pertes du fait de La Poste ou de tout autre transporteur choisi pour l'envoi des lots le cas échéant.

## **7. RECLAMATIONS**

Les lots (en tout ou partie) ne sont ni remboursables, ni remplaçables, ni échangeables, aucune contrevaletur en espèces ne sera accordée, pour quelques raisons que ce soit, même en cas de force majeure. Les lots (en tout ou partie) ne peuvent être transmis à des tiers.

Les lots (en tout ou partie) ne sont soumis à aucune garantie et les gagnants s'engagent à ne pas rechercher la responsabilité de l'Organisateur en ce qui concerne les lots notamment leurs qualités ou toute conséquence engendrée par la possession d'un lot (en tout ou partie).

L'Organisateur ne saura être tenue responsable pour tous les incidents/accidents et/ou préjudice de toute nature pouvant survenir en raison de la jouissance ou à l'occasion de l'utilisation des lots (en tout ou partie), ce que le gagnant et son Représentant Légal reconnaissent expressément.

Les lots (en tout ou partie) retournés pour toute difficulté ne seront ni réattribués ni renvoyés et resteront la propriété de l'Organisateur. Le gagnant perd alors le bénéfice de sa dotation sans que la responsabilité de l'Organisateur ne puisse être engagée.

L'Organisateur ne pourrait être tenu responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté l'opération, ses modalités et/ou les prix devaient être en partie ou en totalité reportés, modifiés ou annulés.

REMARQUE GENERALE : en cas d'indisponibilité d'un lot (en tout ou partie), la responsabilité de l'Organisateur ne pourra aucunement être engagée, et ce peu important la raison de la non disponibilité de ce lot (en tout ou partie). L'Organisateur s'engage néanmoins à remplacer tout ou partie du lot qu'il aura été dans l'impossibilité de fournir par un lot d'une valeur commerciale au moins équivalente, sauf si cette impossibilité est due à un cas de force majeure ou au fait du Participant.

## **8. DEPOT ET COMMUNICATION DU REGLEMENT**

Le règlement complet est déposé auprès de la SCP ROY-LEMOINE –GALY, huissiers de Justice, sise 32, rue Haddock (Parc de la Haute Borne - Face à la rue Hergé) 59554 Villeneuve d'Ascq.

Le règlement est disponible gratuitement sur : [www.my-chacha.com](http://www.my-chacha.com).

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par l'Organisateur et publié en ligne sur le site Internet [www.my-chacha.com](http://www.my-chacha.com). Il entrera en vigueur à compter de sa mise en ligne et tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Concours, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Concours.

Une copie de ce règlement peut être adressée gratuitement à toute personne qui en fait la demande. Cette demande doit être adressée par courrier postal uniquement à l'adresse suivante :

ANKAMA  
Service Jeu / Concours – Règlement  
« Dessine-moi ton Chacha idéal »  
75 Boulevard d'Armentières BP 60403  
59057 Roubaix Cedex 1

Les frais d'affranchissement liés aux demandes de règlement seront remboursés sous réserve que ces demandes soient formulées sur papier libre adressé à l'Organisateur, en n'omettant pas de préciser ses coordonnées complètes (nom, prénom, adresse, code postal, ville), au plus tard 15 (quinze) jours suivant la date de fin du Concours (cachet de La Poste faisant foi). Le tout dans la limite d'une demande de même nature par foyer (même nom, même adresse postale). Ces frais sont remboursés sur la base du tarif lent moins de 20 g en vigueur au jour du présent règlement.

#### **9. REMBOURSEMENT DES FRAIS DE CONCOURS**

Pour les Participants utilisant une connexion Internet faisant l'objet d'une facturation à la durée de connexion, la connexion Internet pour la participation à ce Concours sera remboursée sur simple demande écrite sur la base d'un montant équivalant à cinq minutes de connexion. Le timbre sera remboursé dans les mêmes conditions énoncées ci-dessus.

L'auteur de la demande devra indiquer son nom, prénom et adresse, copie de la facture de son fournisseur d'accès ainsi que le nom du Concours et devra joindre un relevé d'identité bancaire pour permettre à l'Organisateur de procéder au remboursement desdits frais. Le timbre utilisé pour envoyer la demande de remboursement sera également remboursé sous forme de timbre-poste, sur la base du tarif lent en vigueur. Etant précisé que la demande de remboursement devra être effectuée au plus tard dans un délai de 15 (quinze) jours à compter de la réception par le participant de la facture de son fournisseur d'accès, la date indiquée sur ladite facture faisant foi. Passé ce délai, aucune demande de remboursement ne sera plus prise en compte.

En l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, les Participants sont informés que tout accès au Concours s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL, etc.) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, au motif que l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans cette hypothèse contracté par l'internaute pour son usage de l'Internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site Internet de l'Organisateur et de participer au Concours ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

En cas de participation par courrier, les frais d'affranchissement liés à l'envoi de la Contribution et du formulaire de participation seront remboursés selon les mêmes modalités et sous les mêmes conditions que celles visées ci-dessus.

Une seule demande de remboursement de la participation par foyer (même nom, même adresse postale) sera prise en compte.

#### **10. DISPOSITIONS CNIL**

Les informations personnelles qui peuvent être demandées par l'Organisateur, à savoir adresse nom, prénom, âge, numéro de téléphone ou adresse postale, sont nécessaires à la prise en compte de la participation, à la détermination des gagnants, à la communication, le cas échéant, avec les Participants, à l'attribution des lots et à la vérification du respect des règles de participation mais également pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Ces informations sont destinées à l'Organisateur et au groupe Ankama, ainsi qu'à la société Kid'Abord (RCS Bourg-En-Bresse : 500 082 490 - Adresse siège social : 461 avenue d'Ottignies 01480 JASSANS-RIOTTIER), fournisseur de certaines dotations, lui permettant de contacter les gagnants pour organiser les séjours à gagner et/ou envoyer aux gagnants les dotations qu'elle fournit dans le cadre du Concours.

Conformément aux dispositions de la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, art. L.27., chaque participant a un droit d'accès, de rectification ou de radiation des informations le concernant, sur simple demande formulée par écrit adressée à l'Organisateur à l'adresse indiquée à l'article 8, en ajoutant la mention « Informations Personnelles » au niveau de l'adresse figurant sur l'enveloppe.

#### **11. CESSION DROITS D'AUTEUR / DROITS VOISINS / DROIT A L'IMAGE & GARANTIES DU PARTICIPANT**

En participant au présent Concours, chaque Participant et son Représentant Légal acceptent par avance que sa ou ses Contributions puissent être reproduites et diffusées, à titre gracieux, par

L'Organisateur et/ou l'une des entités du groupe Ankama, sur leurs supports de communication tels que page Facebook, sites Internet, blogs, plateformes d'échanges ou autres réseaux sociaux créés ou animés par l'Organisateur et/ou l'une des entités du groupe Ankama, pendant toute la durée du Concours et après. En effet, compte tenu des spécificités de l'Internet, les Contributions resteront en ligne et accessibles après la fin du Concours, mais l'Organisateur et/ou l'une des entités du groupe Ankama ne fera pas de nouvelles publications. Ces derniers ne sont pas responsables des publications qui ne sont pas de son fait mais qui sont le résultat du fonctionnement des réseaux sociaux, ce que le Participant et son Représentant Légal reconnaît et accepte. L'Organisateur et/ou les entités du groupe Ankama ne sont pas responsables des commentaires des internautes sur les Contributions diffusées dans le cadre du Concours.

A ce titre, les Participants et leur Représentant Légal accordent à l'Organisateur le droit de reproduire, représenter et diffuser publiquement, et à titre non commercial les Contributions réalisées dans le cadre du Concours, pour la durée maximale de la propriété littéraire et artistique d'après les législations tant françaises qu'étrangères et les conventions internationales actuelles ou futures, y compris les prolongations qui pourraient être apportées à cette durée et pour le monde entier.

Les Participants devront par ailleurs demander l'approbation expresse de l'Organisateur avant toute utilisation, commerciale ou non, des Contributions réalisées dans le cadre du Concours et ce même postérieurement à la fin de celui-ci.

Les Participants s'engagent également à ne pas diffuser, sous quelque forme que ce soit (notamment par l'intermédiaire d'Internet, réseaux sociaux, sites de partages en ligne, etc.) les Contributions réalisées dans le cadre du Concours avant la fin de celui-ci.

L'Organisateur se réserve le droit d'exclure du Concours tout Participant qui aurait contrevenu aux dispositions du présent règlement.

Du seul fait de leur participation au Concours, les Participants (et leur Représentant Légal s'ils sont mineurs ou sous tutelle) autorisent l'Organisateur à diffuser leurs noms et/ou leurs images dans le cadre du Concours, notamment à des fins d'annonce des gagnants.

La diffusion du nom et/ou de l'image des Participants ainsi que les Contributions réalisées dans le cadre du Concours n'ouvre droit, dans les conditions susvisées à aucun droit ou contrepartie financière à leur profit, autre que les lots pouvant être gagnés.

En participant à ce Concours, chaque Participant et son Représentant Légal garantissent et font valoir par la présente que (a) le Participant est propriétaire de l'intégralité des droits sur la Contribution envoyée à l'Organisateur ; que (b) cette Contribution constitue une œuvre originale réalisée par sa personne et qu'elle n'a pas fait l'objet de copies d'autres œuvres, que ce soit en partie ou en totalité, et qu'elle ne viole, ne détourne ou n'enfreint aucun droit d'auteur, marque de fabrique, droit à l'image ou autre droit de propriété appartenant à une personne ou entité tierce (sauf dans la mesure où elle comporte des contenus, marques de fabrique ou logos dont l'Organisateur ou une entité du groupe Ankama est propriétaire) ou qu'il a obtenu, le cas échéant, toutes les autorisations nécessaires et notamment celles pour filmer des lieux privés, publics et/ou monuments ou des personnes autres que le Participant lui-même ou qu'il respecte strictement les conditions légales de la parodie le cas échéant; et que (c) cette Contribution ne porte pas atteinte aux lois et aux bonnes mœurs et n'est pas diffamatoire.

Tous les Participants et leur Représentant Légal garantissent l'Organisateur et les entités du groupe Ankama la jouissance et l'exercice paisible de tous les droits attachés aux Contributions.

Le Participant et son Représentant Légal garantissent l'Organisateur de tout recours d'un plaignant présent contre sa volonté dans une Contribution. Le Participant et son Représentant Légal sont seuls et entièrement responsables de tout envoi de Contribution. Le Participant s'engage à ce que sa Contribution soit dénuée de:

- représentation à caractère raciste, xénophobe, révisionniste ou pédopornographique;
- représentation portant atteinte à la dignité humaine ;
- contenu à des fins de réclame, de propagande, de prosélytisme.

Le Participant et son Représentant Légal garantissent à l'Organisateur que la Contribution est libre de tout droit, le cas échéant.

Le Participant ne doit utiliser qu'une Contribution qu'il a réalisée personnellement ou pour laquelle il a obtenu l'accord de l'auteur.

Chaque Participant et son Représentant Légal garantissent à l'Organisateur que la Contribution n'affecte en aucune manière les droits éventuellement détenus par un tiers, et que le Participant a obtenu le cas échéant l'autorisation de tiers ayant éventuellement participé à son élaboration.

Le Participant s'engage également et le cas échéant à ajouter dans sa Contribution tous les crédits requis et appropriés.

## **12. LITIGES ET RESPONSABILITES**

La responsabilité de l'Organisateur ne pourra en aucun cas être retenue si une Contribution ne lui parvenait pas avant la date et l'heure butoir de participation.

L'Organisateur ne sera en aucun cas tenu responsable en cas de réclamation ou action intentée par toute personne sur un quelconque fondement que ce soit au titre du contenu ou des droits quelconques relatifs aux Contributions envoyées par les Participants dans le cadre du Concours.

L'Organisateur décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié à l'utilisation de l'ordinateur, de l'accès à Internet, de la maintenance ou du dysfonctionnement des serveurs du Concours, de la ligne téléphonique ou de toute autre connexion technique ou de tout fait dû aux services postaux.

La participation implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques ou limites de l'Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels ou piratages et risques de contamination par d'éventuels virus circulant sur le réseau. Il appartient dès lors à chaque Participant de prendre les mesures nécessaires à la protection de ses données.

L'Organisateur ne sera pas responsable en cas de dysfonctionnement du réseau Internet empêchant l'accès et/ou la participation au Concours ou son bon déroulement.

L'Organisateur ne garantit pas que ses sites fonctionnent sans interruption ou qu'ils ne contiennent pas d'erreurs informatiques quelconques.

Si l'Organisateur met tout en œuvre pour offrir aux utilisateurs des informations et /ou des outils disponibles et vérifiés, il ne saurait cependant être tenu pour responsable des erreurs matérielles (notamment d'affichage sur les sites du Concours, d'envoi d'e-mails erronés aux participants, d'acheminement des e-mails), d'absence de disponibilité des informations et/ou de présence de virus sur le site dédié au Concours, de destructions des informations fournies par des participants pour une raison non imputable à l'Organisateur .

En cas de virus informatique, d'attaque extérieure, de fraude, de défaillance technique, l'Organisateur se réserve le droit discrétionnaire d'annuler ou de modifier les termes du Concours, sans que les Participants ne puissent rechercher sa responsabilité. Il se réserve le droit, dans cette hypothèse, de ne pas attribuer les dotations et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

En cas d'incohérence, le présent règlement prévaut sur tous documents (notamment publicitaires) relatifs au Concours.

La participation à ce Concours implique l'acceptation sans réserve du règlement dans son intégralité.

L'Organisateur tranchera souverainement tout litige relatif au Concours et à son règlement. Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique concernant l'interprétation ou l'application du présent règlement, les mécanismes et modalités du Concours ou l'attribution des lots.

L'Organisateur se réserve le droit, si les circonstances l'exigeaient d'écourter, de prolonger, de modifier ou d'annuler le présent Concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

L'Organisateur se réserve également la possibilité de prolonger la durée du Concours et de reporter toute date annoncée.

L'Organisateur se réserve en particulier le droit s'il y a lieu d'invalider et/ou d'annuler tout ou partie du Concours s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements sont intervenus sous quelque forme que ce soit. Toute déclaration inexacte ou mensongère, toute fraude entraînera la disqualification du participant. L'Organisateur se réserve, dans cette hypothèse, le droit de bloquer l'accès, de ne pas attribuer le lot au fraudeur et/ou de poursuivre en justice tout participant qui aurait fraudé ou tenté de le faire. De façon non limitative, est considérée comme fraudeur :

- Toute personne s'étant inscrite sous une fausse identité ;
- Toute personne ayant inscrit une tierce personne ;
- Toute personne ayant participé plus d'une fois au Concours ;
- Toute personne ayant violé ou tenté de violer les droits d'auteur ou droit à l'image d'un quelconque tiers dans le cadre de sa participation.

La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée au titre de ce qui précède et les Participants ne pourront donc prétendre à aucun dédommagement ou indemnité de quelle nature que ce soit.

### **13. DROIT APPLICABLE & REGLEMENT DES DIFFERENTS**

Le présent règlement est soumis exclusivement à la loi française.

Toute contestation ou réclamation relative à ce Concours devra être formulée par écrit et adressée à l'adresse visée à l'article 8 et ne pourra être prise en considération au-delà d'un délai d'un (1) mois à compter de la clôture du Concours.

Tout litige né de l'exécution ou de l'interprétation du présent règlement relèvera des tribunaux compétents de Lille métropole et ce, même en cas de pluralité de défendeurs, de demande incidente ou d'appel en garantie.

### **14. DROITS DE PROPRIETE LITTERAIRE ET ARTISTIQUE ET MARQUES**

Conformément aux lois régissant les droits de propriété littéraire et artistique et les marques, la reproduction et la représentation de tout ou partie des éléments composant le Concours sont strictement interdites. Les marques citées sont des marques déposées par leur propriétaire respectif.